

La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 3,40 euros - Abonnement : 10,00 euros

Discours de Louis de Bourbon, duc d'Anjou, Louis XX de droit, prononcé le 26 septembre 2005

Chère Grand-Mère,
Monseigneur le Nonce Apostolique,
Monsieur le Duc,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les Généraux,
Madame et Monsieur les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

Pour prolonger l'invitation officielle qui nous avait été faite hier de commémorer la fondation de l'Institution des Invalides par mon aïeul le roi Louis XIV, vous avez eu la délicate attention d'organiser cette réception en notre honneur.

Soyez-en infiniment remerciés, vous, Monsieur le Duc et Cher Cousin malgré le deuil si cruel qui vous accable, pour l'avoir organisée, et vous tous, chers amis, pour être présents.

Cette réception permet, pour la première fois depuis notre mariage, à ma chère épouse, la Princesse Marie-Marguerite, de rencontrer officiellement ceux qui demeurent attachés à la royauté et à ce qu'elle a donné à la France tout autant qu'au principe de continuité que j'incarne.

Que nous incarnons désormais tous les deux.

La réunion chaleureuse de ce jour est ainsi, pour la Princesse et pour moi-même, une réunion de famille.

Elle l'est à plus d'un titre.

(Suite page 2)

Vive Dieu ! Vive le Roy !

(Suite de la page 1)

Tout d'abord parce que, autour de nous deux, notre Famille de Bourbon est présente :

- notre chère Grand-Mère en premier lieu. Sa place est primordiale. Elle fait et, je le souhaite, fera encore longtemps le lien entre les générations, lien si nécessaire pour maintenir vivante la mémoire de notre dynastie ;

- nos cousins Bourbons de Parme qui sont souvent, en mon nom et, désormais, en Notre nom, présents dans de nombreuses manifestations liées à l'évocation de la Royauté Française ;

- enfin je veux citer mon Cousin le duc de Séville qu'un contretemps de dernière minute a empêché d'être parmi nous comme il le fut lors de notre mariage et alors qu'il y tenait tant pour marquer l'union entre nos deux rameaux dynastes de la branche aînée de la Maison de Bourbon.

Réunion de famille aussi

parce que, Monsieur le duc et cher cousin, autour de vous et du Conseil d'Administration de l'Institut de la Maison de Bourbon, il y a les Présidents ou les responsables de l'ensemble des associations qui participent, chacune à leur place et selon sa vocation, au maintien de la tradition en France.

Enfin, réunion amicale avec les si nombreux représentants de l'Église, des familles, de l'Ordre souverain de Malte, de la diplomatie, de l'administration et des affaires publiques, de l'économie et de l'entreprise, des arts et des lettres qui ont répondu à cette invitation. Ils forment la société française pour qui tradition et mémoire sont synonymes d'espoir et d'avenir.

Cette conception de la société est celle de notre pays et de sa mission comme l'avait rappelé si justement le Vénéré Saint-Père, le Pape Jean-Paul II.

Pour nous Bourbons, cette mission est celle du service envers la France que, les rois

nos aïeux ont assuré depuis le baptême de Clovis, à travers le règne fondateur d'Hugues Capet, la sainteté de Louis IX, le panache de François I^{er}, le pragmatisme d'Henri IV, la grandeur de Louis XIV et le sacrifice de Louis XVI.

La princesse Marie-Marguerite et moi-même continuerons à assumer ce devoir de mémoire et d'espérance que nous ont légué les siècles et qui incombe depuis Charles X à la branche aînée des Bourbons. Nous le rappellerons chaque fois que l'occasion nous en sera donnée comme nous le faisons aujourd'hui.

Pour la Princesse et moi-même, cette soirée officielle prélude à de nombreuses réunions que dans les mois et années à venir, nous serons heureux de partager avec vous pour faire vivre en France le souvenir de l'œuvre des Rois...

(source : *Institut de la Maison de Bourbon*)

Boutique

Vendée 1792 – 1796 :

Un disque compact de 72 minutes, accompagné d'un livret de 52 pages en couleurs, avec les textes des chansons, des notices historiques et des illustrations. A commander (18 euros + port 4 euros) à : *Chœur Montjoie-Saint-Denis*, « Chez Valérie », 21 rue Champagne Première – 75014 Paris.

Auprès du Cercle Henri IV.

Castel Béarn, 64270 Salies de Béarn (site : www.cercle-henri4.com) :

Objets divers fleurdelisés : stylo Parker, porte-clefs, vitrail,

drapeau (16 fleurs de lys sur fond bleu ou fond blanc), poster de Louis XVI ou de Marie-Antoinette, pins.

Kroaz du :

L'authentique drapeau breton, en coton doublé, à commander au siège de la FBL (BP 10307, 35703 Rennes, tél. : 08 71 31 10 40).

fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr



La médaille à l'effigie de Louis XVII :

- 90 mm en bronze doré à l'or fin : 60 euros,
- 90 mm en bronze argenté : 54 euros,
- 90 mm en bronze patiné : 50 euros,
- 50 mm en bronze doré à l'or fin : 34 euros,
- 50 mm en bronze argenté : 30 euros,
- 50 mm en bronze patiné : 28 euros.

Frais d'envoi : 7 euros par médaille. A commander à l'UCLF, château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé, uclf@worldonline.fr

Quelques nouvelles d'Europe orientale

L'actualité en Europe orientale, en ce quatrième trimestre 2005, est marquée par les incertitudes de la politique polonaise. A cela s'ajoute que les cercles dirigeants allemands poursuivent leur politique de coopération active avec la Russie, si bien que les nouvelles démocraties de l'est européen cherchent à qui mieux mieux à s'assurer les bonnes grâces de Washington. La Commission de Bruxelles semble être embarrassée par cet état de fait.

Varsovie

La Pologne n'aura vraisemblablement, le 10 novembre prochain, qu'un gouvernement de minorité. Faute d'accord avec les libéraux de la Plate-forme civique, les conservateurs du parti « Droit et Justice » vont essayer de se rallier les suffrages de petits partis présents au parlement polonais. Dans ce cabinet resserré de dix-sept ministres, il est à noter que le portefeuille des Affaires étrangères doit échoir à un diplomate de carrière, M. Stefan Meller, qui était jusqu'à présent en poste à Moscou, après avoir représenté son pays à Paris. Le portefeuille de la Défense va à quelqu'un que le quotidien *Le Figaro* nomme « un atlantiste militant », qui possède également la citoyenneté britannique. (01.11.2005)

Russie

Le gouvernement de M. Vladimir Poutine apparaît comme étant en difficultés dans son propre pays, sur la guerre en Tchétchénie et, de façon plus générale, la situation dans le Caucase. Il a dû reconnaître que la prise d'assaut par des militants islamistes d'une lo-

calité de cette région de la Fédération de Russie n'avait été possible qu'en raison de la corruption qui règne dans le Caucase. L'opposition russe de gauche demande des mesures radicales, alors que l'on peut croire que le gouvernement de Moscou privilégierait un traitement social de l'islamisme. (20.10.2005)

Berlin-Varsovie

Les cercles politiques polonais n'ont pas caché leur déception après les mauvais résultats des chrétiens-démocrates aux élections générales allemandes du 18 septembre dernier. La droite polonaise, qui prend le relais dans le pays, espérait une large victoire d'Angela Merkel. Le pro-américanisme de Mme Merkel leur apparaissait comme une garantie après la période de coopération Chirac-Schröder-Poutine. Pour le nouveau Président polonais, M. Lech-Kaczynski, il est à craindre que l'axe Paris-Berlin-Moscou ne se perpétue. La première visite du nouveau Président polonais sera donc pour Washington. (19.09.2005)

Kiev

Le président Iouchtchenko a limogé son propre gouvernement. L'Ukraine, qui était devenue l'enfant chéri des cercles dirigeants de l'Alliance atlantique et de l'administration américaine, devra attendre le printemps prochain pour savoir si elle peut trouver un régime politique stable. Accusations de corruption et dégradation de la situation économique expliqueraient la chute du gouvernement de Mme Ioulia Timochenko.

Après l'enthousiasme des Occidentaux pour « la révolution orange » de décembre 2004, ce retour de bâton de la politique ukrainienne n'est pas sans inquiéter les investisseurs étrangers. (09.09.2005)

Berlin-Moscou

Une des dernières initiatives du Chancelier Gerhard Schröder aura été de signer avec M. Vladimir Poutine un accord portant sur la construction d'un gazoduc qui fournira, à travers la Mer Baltique, l'Allemagne en gaz naturel russe. Les sociétés allemandes BASF et EON se sont faites pour cela les partenaires du géant russe Gasprom. Un autre projet aurait consisté à faire passer le gazoduc par la Lettonie, la Lituanie et la Pologne. Les capitales concernées n'ont pas caché leur mauvaise humeur devant le choix du tracé du gazoduc retenu. D'après des informations puisées à bonne source, « Gaz de France » ne serait pas partie prenante à ce nouvel accord énergétique germano-russe. (08.09.2005)

Bruxelles-Bonn-Minsk

La Commission de Bruxelles va financer pendant un an des émissions de la « Deutsche Welle » (l'émetteur extérieur de la RFA) en direction de la Biélorussie. Ces émissions sont destinées à promouvoir la démocratie en Biélorussie et dureront chaque jour quinze minutes. Alors que notre émetteur international RFI est spécialisé sur l'Afrique, la *Deutsche Welle* couvre plutôt le territoire de l'ex-Union soviétique. (24.08.2005)

Pierre Campguilhem
3 novembre 2005

Dom Guéranger et le naturalisme (1805-1875)

Dom Prosper Guéranger naquit à Sablé le 4 avril 1805 dans une famille profondément catholique, et fidèle au culte des prêtres insermentés. Il eut cinq frères, dont deux moururent en bas âge. Son plus jeune frère fut curé dans un petit village au nord du Mans pendant cinquante-cinq ans. Dès sa plus tendre enfance, le futur Abbé de Solesmes fut baigné dans un climat de lutte pour la vérité et de combat pour Jésus-Christ et l'Église. Toute sa vie peut s'expliquer par cet amour pour le Christ et l'Église : la restauration de l'ordre bénédictin en France, son œuvre dans la réforme liturgique et dans la restauration du chant grégorien, son combat contre les erreurs répandues par la révolution... Il fut un zélé défenseur de l'Église et toute sa vie un fidèle serviteur du Souverain Pontife, que ce soit lors de la préparation de textes pour des constitutions, ou pour la critique de publications en tant que consultant de la Congrégation de l'Index...

Parmi les nombreuses erreurs qui se propageaient de plus en plus, au sein même de l'Église parfois, il combattit activement le naturalisme, et, en réaction à diverses publications, il écrivit dans *l'Univers*, de 1856 à 1860, plusieurs études sur cette erreur qui se répandait en philosophie comme en histoire.

Dom Guéranger se plaçait en face de deux mouvements opposés dans le naturalisme philosophique : le rationalisme qui nie le surnaturel ou le déclare in-

connaissable, et le traditionalisme selon lequel l'homme est incapable d'avoir une connaissance certaine de Dieu et de son existence sans la Révélation. Le premier sépare totalement la raison de la Foi, le second détruit les fondements de la connaissance rationnelle.

En 1856, lors de la publication de l'abbé Maret, *Dignité de la raison humaine et nécessité de la Révélation*, l'Abbé de Solesmes affirma que la raison humaine peut atteindre avec ses seules forces les premières vérités sur Dieu et les devoirs moraux de l'homme. Elle peut également parvenir à la définition d'un Dieu unique et parfait. Sans l'usage de la raison, l'acte de Foi qui dépend de la volonté mais s'appuie sur des motifs de crédibilité, est impossible. Cependant, dom Guéranger refusait la conception d'un ordre naturel replié sur lui-même : la Révélation est nécessaire au monde naturel pour satisfaire l'homme. « *Le surnaturel ne détruit pas l'ordre naturel, mais le couronne et le surélève : il le transforme en lui donnant un nouveau sens.* »

Il lutta également pour défendre le sens chrétien de l'histoire. Il ne faut pas oublier que l'histoire était son domaine de recherche préféré. « *Dans l'histoire se trouvent les fondements de notre croyance. C'est le fait, le fait divin, qui a retiré nos pères des erreurs païennes, qui a dissout les sophismes de l'or-*

gueilleuse philosophie et qui nous maintient nous-mêmes dans cette foi inébranlable », écrivit-il dans *l'Univers* le 27 octobre 1857. Il développa sa thèse en quatre chapitres : *le surnaturel en histoire, l'action de la sainteté en histoire, les devoirs de l'historien chrétien, le Christ héros de l'histoire.*

Trois courants principaux existaient alors en France : le courant fataliste athée qui ne voit que la nécessité dans les événements, le courant humanitaire qui croit que le progrès est indispensable dans l'histoire pour que l'humanité s'approche de la perfection et atteigne la liberté et l'indépendance, et le courant naturaliste, le plus dangereux à ses yeux.

Ce dernier « *offre un semblant de christianisme, en proclamant à chaque page l'action de la Providence divine. Cette école a pour principe de faire constamment abstraction de l'élément surnaturel ; pour elle, le christianisme est un accident heureux et bienfaisant dans lequel paraît l'action de causes providentielles.* »

L'historien naturaliste propose systématiquement une explication comme étant la cause d'une action qui, manifestement, dépasse les causalités purement humaines, au lieu de respecter le mystère des événements et de Dieu qui en est le maître.

Dom Guéranger affirmait que la véritable connaissance de l'homme ne peut se faire sans la Révélation et que Dieu est seul

(Suite de la page 4)

qui puisse dévoiler quelque chose du plan du salut qui concerne l'homme, et au-delà, la société tout entière. « *La clé de l'histoire est la Révélation.* »

De même, ignorer la sainteté en histoire, c'est travestir la vérité : on ne peut expliquer sainte Jeanne d'Arc ou saint Louis sans parler de leur sainteté!

L'historien chrétien n'a pas le droit de faire abstraction de sa Foi dans son étude et d'écrire l'histoire comme s'il était incroyant. Il ne doit pas non plus choisir les faits et chercher à tout prix à les expliquer. Le véritable historien chrétien ne cherche pas à cacher les événements miraculeux ; il ne peut dissocier l'histoire de l'Église de celle de l'humanité : il accepte « *les faits tels qu'ils sont et reconnaît la transcendance quand elle est manifeste* ». Il se trouve alors devant trois mystères historiques qui ne peuvent être expliqués d'un point de vue strictement naturel :

- 1) l'existence et la permanence du peuple juif,
- 2) la propagation de la Foi dans le monde romain et sur la terre,
- 3) la permanence de l'Église à travers les siècles.

C'est sur ce deuxième fait miraculeux que dom Guéranger écrit à propos de l'*Histoire de l'Église et de l'Empire romain au IV^e siècle* du prince de Broglie. Il resta bienveillant car il

reconnaissait la valeur de l'ouvrage et le sérieux de son auteur. Toutefois, il s'agissait d'un travail autant de littérature que d'histoire, ce qui est courant à cette époque, et dom Guéranger n'hésita pas à affirmer que l'auteur manquait de connaissance au point de vue doctrinal, théologique, canonique et liturgique. Or, le prince de Broglie se posait comme historien chrétien, deux qualités que l'Abbé de Solesmes qualifia de juxtaposées sans que l'œuvre tienne de la véritable histoire chrétienne. Dom Guéranger reprocha au prince de Broglie d'avoir trop réduit la part du surnaturel et du spirituel dans l'événement miraculeux de la propagation de la Foi chrétienne dans l'empire romain, et de ne chercher que des explications naturelles. En effet, il avait attribué une si étonnante révolution à un simple concours de circonstances : l'existence de l'empire romain qui réunissait et centralisait tous les peuples du monde connu alors. L'Abbé de Solesmes ne niait pas le fait, mais précisa que cette unité était également une force incroyable qui devait s'acharner à détruire le christianisme naissant. Le prince de Broglie finit par accepter ces reproches et apporta des corrections en tenant compte des écrits de dom Guéranger pour la deuxième édition de son ouvrage.

Dom Guéranger voulait une « *histoire totale qui intègre l'histoire de la doctrine, l'histoire de la spiritualité, l'histoire de la sainteté au lieu de les écartier comme étrangers au domaine de l'histoire.* »

Le troisième fait miraculeux sur lequel « *roule toute l'histoire de l'humanité* » est la « *conservation de l'Église à travers le temps, sans mélange dans sa doctrine, sans altération dans sa hiérarchie, sans suspension dans sa durée, sans défaillance dans sa marche...* » Grâce à ce miracle permanent que nous connaissons, brûle encore dans nos cœurs la flamme qui nous fait croire et espérer dans le triomphe de l'Église sur l'Erreur et le Mal, sur les défaillances des hommes, et persévérer dans notre combat et sur les champs de batailles...

« *La vie de l'Église est un fait divin qui s'accomplit sur la terre avec le concours de l'homme et le catholique seul a la clé de ce mystère. [...] L'histoire est un vaste drame dont le Christ est le héros et qui a pour dénouement le triomphe de l'Église à la suite de mille combats. L'historien chrétien connaît seul la formule divine du grand secret des annales humaines.* »

C. F.D.

Dom Guéranger, Moine au cœur de l'Église, Dom Guy-Marie Oury. Éditions de Solesmes.



La sainteté de la Maison de France

Introduction :

De quoi parlons nous ?

En commençant l'exposé de ce jour, je dois tout de suite faire deux remarques préliminaires :

a) Mon but n'est pas ici de parler de la sainteté dans la Maison de France, ce qui reviendrait à établir une sorte de catalogue des saints issus de la race royale, mais bien de vous entretenir de la sainteté de la Maison de France, c'est-à-dire d'un caractère particulier de sainteté, qui est lié de manière providentielle à la maison royale commise par Dieu aux destinées de la France.

b) Lorsque je parle de la « Maison de France », je ne me limite pas aux Bourbons, qui en sont aujourd'hui les représentants, mais j'entends la totalité de la race royale qui a été, pendant près de treize siècles, à la tête de notre pays, et qui a en quelque sorte incarné dans chacun des souverains la totalité de la nation. Il y a en effet continuité du sang royal dans le passage des Mérovingiens aux Carolingiens, puis des Carolingiens aux Capétiens, même si lors du passage d'une lignée à l'autre l'ordre normal de la succession dynastique a subi une entorse.

Ceci me conduit à ajouter une troisième remarque :

c) Les exceptions qui ont été faites dans l'ordre légitime de succession n'ont eu lieu que parce qu'il y avait une volonté divine manifestée et reconnue, un ordre providentiel authentifié par ceux qui sont sur terre les représentants de Dieu. Ainsi,

lorsqu'en 751 Pépin le Bref dépose Childéric III, il le fait avec l'assentiment du Pape Zacharie ; et lorsqu'en 987 Hugues Capet accède au trône, il le doit aux évêques, et en particulier à l'archevêque de Reims Adalbéron qui intervient et agit pour l'occasion avec toute l'autorité morale et le prestige du successeur de Saint Rémi.

I. Aux sources de la Monarchie française, le testament de Saint Rémi, témoignage d'une élection très spéciale.

Cela étant rappelé, nous ne pouvons que constater comme un fait établi que cette race royale unique a fait l'objet d'une élection divine unique dans l'histoire de toutes les nations. Il s'agit d'une véritable vocation, et cela ressort tout particulièrement du Testament de Saint Rémi :

« Que le présent testament, que j'ai écrit pour être gardé respectueusement intact par mes successeurs les évêques de Reims (...), soit aussi défendu, protégé partout envers et contre tous par mes très chers fils les Rois de France, par moi consacrés au Seigneur à leur baptême, par un don gratuit de Jésus-Christ et la grâce du Saint-Esprit ... »

Il faut tout de suite souligner l'autorité du ton et sa solennité. Saint Rémi parle en homme inspiré, qui a une conscience aiguë de l'importance et de la vérité de sa mission.

Relevons aussitôt l'affirmation que le baptême de Clovis a été bien plus que la seule réception du sacrement de baptême par une personne privée : en effet, Saint Rémi ne parle pas du baptême du roi Clovis - au singulier -, mais du baptême des rois de France - au pluriel -, comme si tous les rois issus de Clovis avaient été baptisés en lui (N.B. : Ceci n'est pas sans rappeler la doctrine du péché originel selon laquelle « en Adam », père de la race humaine, tous les hommes ses descendants ont péché, comme l'écrit Saint Paul dans l'épître aux Romains).

En outre, Saint Rémi atteste qu'il y avait dans ce baptême conféré au premier de nos rois, distincte du sacrement lui-même bien qu'elle n'en fut pas séparée, une consécration particulière de toute la race qui sortirait de lui, et cela par un choix et un don gratuit de Dieu.

Mais poursuivons notre lecture : « *Qu'en tout et toujours, il (ce testament) garde la perpétuité de sa force et l'inviolabilité de sa durée (...).* »

Par égard seulement pour cette race royale que j'ai choisie délibérément pour régner jusqu'à la fin des temps, au sommet de la majesté royale pour l'honneur de la Sainte Église et la défense des humbles ; par égard pour cette race que j'ai baptisée, que j'ai reçue dans mes bras ruisselante des eaux du baptême, cette race que j'ai marquée des sept dons du Saint-Esprit, que j'ai ointe de l'onction des rois par le Saint-

(Suite de la page 6)

Chrême du même Saint-Esprit, cette race que j'ai choisie délibérément pour régner jusqu'à la fin des temps au sommet de la majesté royale, cette race que j'ai tant de fois consacrée au Seigneur, j'ai ordonné ce qui suit (...). »

Suivent alors : 1) des malédictions et l'assurance de la déchéance, si les rois de France se montrent infidèles à la loi de Dieu et aux droits de la Sainte Église ; et 2) au contraire, des promesses de bénédiction et l'assurance d'une fécondité humaine et spirituelle s'ils persévèrent dans le bien, dans la justice et l'équité par leur gouvernement.

Et Saint Rémi conclut :

« Que de cette race sortent des rois et des empereurs qui, confirmés dans la vérité et la justice pour le présent et pour l'avenir, suivant la volonté du Seigneur, pour l'extension de la Sainte Église, puissent régner et augmenter tous les jours leur puissance et méritent ainsi de s'asseoir sur le trône de David dans la céleste Jérusalem, où ils régneront éternellement avec le Seigneur. Ainsi soit-il ! »

Ces citations, quoique un peu longues, sont néanmoins bien nécessaires ; et je ne peux que vous inciter à bien peser, à bien comprendre le sens plénier de chacune des expressions de Saint Rémi.

Car ce testament, aussi bien par ses affirmations qu'en raison de la personnalité exceptionnelle dont il émane, contient tous les éléments fondamentaux

- les fondements, la base sur laquelle repose tout le reste de l'édifice -, de la monarchie française en ce qu'elle a de spécifique et d'unique.

Ce qui ressort d'une manière évidente et forte de la lecture de ces extraits, ce qui est clairement affirmé par Saint Rémi, c'est qu'il existe un lien essentiel (c'est-à-dire de l'ordre de l'essence, de l'être constitutif) entre la monarchie, confiée à Clovis et à sa descendance pour veiller aux destinées de la France, et la Sainte Église Romaine. La race royale, choisie et désignée par Dieu, reçoit une mission pour tout le peuple - à tel point qu'on peut presque dire que le roi « incarne » en sa personne toutes les familles et tous les corps de l'État -, et cette race reçoit une mission qui l'établit dans un lien particulier avec l'Église Catholique Romaine.

C'est cette réalité mystérieuse qui fait que la France naît, existe et se développe. Avant le baptême de Clovis, il n'y a pas de France : il y a la Gaule romaine, livrée à la division et au désordre politique, social et religieux. A partir du baptême de Clovis, il y a la France ; et ce qui la fait exister, c'est qu'elle est par essence catholique et royale, et ces deux éléments - complémentaires et simultanés - sont liés par une volonté explicite de la divine Providence à une race spécialement élue.

La France devient alors une sorte de « **corps mystique** », dont l'institution monarchique est l'âme - principe de vie et

d'unité - et dans lequel le catholicisme peut être comparé à ce qu'est la vie de la grâce dans l'âme d'un fidèle, c'est-à-dire une plénitude d'être découlant du don de la vie surnaturelle.

L'approfondissement que je vous propose aujourd'hui sur « la sainteté de la Maison de France » est donc une espèce de réflexion, de méditation, de contemplation d'une réalité d'ordre spirituel : un état de sainteté lié à la vocation d'un peuple, lié au choix d'une famille pour présider aux destinées de ce peuple, et lié à un mode spécifique de gouvernement...

Dans les fonts baptismaux de Reims, c'est une véritable « histoire sainte » qui commence. Cela doit nous stimuler à une fervente reconnaissance pour les dons merveilleux que Dieu a faits à la France ; cela doit aussi nous porter à la pénitence, en réalisant que des fautes ont porté atteinte au bon déroulement du plan divin qui se dévoile à travers ces dons ; cela doit enfin nous provoquer à une plus grande fidélité, c'est à dire nous porter à nous engager d'une manière plus forte et plus généreuse dans le sens des volontés divines que ces dons exprimaient et qui sont seuls capables d'assurer encore, aujourd'hui et demain, l'avenir de notre patrie, sur le plan humain comme sur le plan spirituel.

II. En quel sens peut-on parler de sainteté pour la Maison de France ?

La sainteté est un état de perfection morale assorti d'une valeur exemplaire. N'est-il donc

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

(Suite de la page 7)

pas exagéré de parler de sainteté pour la Maison de France et pour l'institution monarchique dont elle a été l'âme ?

Ne vais-je pas susciter des cris scandalisés, des sourires narquois ou de la gêne, selon que j'ai affaire à des personnes hostiles ou favorables à la monarchie ? Car beaucoup même de sympathisants de la royauté sont prêts à relativiser ou à minimiser mon affirmation en pensant que j'exagère un peu : pour un saint Louis, combien de nos rois - hélas ! - ont été de piètres chrétiens, peu vertueux, violents ou rapaces, cupides ou jouisseurs... parfois même excommuniés !

Je ne veux pas nier que nos Princes ont commis des fautes ou des péchés, et je sais que leur culpabilité s'en trouve même accrue du fait de leur responsabilité morale. Mais je tiens à rappeler que mon propos n'est pas de parler de la sainteté des membres de la famille royale, mais bien du caractère particulier de sainteté lié à la race de nos rois et à l'institution pour laquelle elle a été élue.

Il m'apparaît en effet que l'on peut poser une comparaison, établir une analogie entre la Sainte Église et cette royauté française dont la Maison de France a été l'instrument et le symbole.

Ma foi catholique me fait affirmer que l'Église est sainte, toutefois cela ne signifie pas que tous les membres de l'Église sont des saints. L'Église a, a eu et aura toujours en elle des pécheurs, et des pécheurs qui iront en enfer, fussent-ils papes ou cardinaux, évêques ou prêtres... c'est-à-dire membres et repré-

sentants de sa hiérarchie ! Toutefois la médiocrité et les péchés de ses membres n'empêchent pas la sainteté de l'Église.

Le catéchisme nous enseigne que l'Église est sainte :

- 1) **Parce que son fondateur est saint.**
- 2) **Parce que sa mission est ordonnée au salut et à la sanctification de ses fidèles.**
- 3) **Parce que sa doctrine est pure et stimule à la perfection morale.**
- 4) **Parce que ses membres, malgré leurs péchés, sont dans leur ensemble à un niveau de perfection morale plus élevé qu'en tout autre société.**

Et ce sont ces enseignements du catéchisme qui me donnent l'audace d'affirmer et de soutenir qu'il en est, analogiquement, de même pour la monarchie française. Elle est sainte :

- 1) en raison de son fondateur

Car c'est Dieu lui-même qui a voulu et suscité la monarchie française. Cette volonté de Dieu a été manifestée par des signes et des miracles (la victoire de Tolbiac et le don de la Sainte Ampoule en particulier) ; cette volonté divine a été reconnue par les Pontifes Romains, comme nous le verrons plus loin ; cette volonté divine s'est exprimée à travers des saints d'une envergure particulière que Dieu a suscités pour entourer l'acte fondateur de cette royauté : Saint Rémi, Saint Vaast, Sainte Geneviève et Sainte Clotilde.

On peut même ajouter que la fondation divine de la monarchie française n'a jamais été un acte lointain du passé tant qu'il y a eu des rois en France. Cette fondation divine était en quelque sorte réactualisée par l'Église, par le souverain et par le peuple à chaque génération, au début de chaque règne. Cette réactualisation se faisait par la cérémonie du sacre, dont je ne crains pas de dire qu'elle était mystiquement le renouvellement de l'acte fondateur de la France et de sa royauté comme la Sainte Messe est le renouvellement du Sacrifice rédempteur du Calvaire.

En outre, en des circonstances graves et exceptionnelles, Dieu a suscité des confirmations elles aussi exceptionnelles : c'est Saint Léon III auprès du Bienheureux Charlemagne, et c'est aussi (fait peu connu) Saint Philippe de Néri mandaté par Dieu auprès de Clément VIII pour lui assurer que la conversion d'Henri IV est sincère et que son accession au trône de France peut être reconnue comme légitime par le Siège Apostolique. Mais surtout c'est la vocation et la mission - dont on ne trouve aucune équivalence dans toute l'histoire de la sainteté chrétienne - de Sainte Jehanne d'Arc (la sainte de la légitimité dynastique, nous en reparlerons plus tard). Ici, il convient de rappeler l'acte officiel, enregistré par les notaires royaux à la date du 21 Juin 1429 :

- « *Gentil Roi, il me plairait avant de descendre dans le cercueil d'avoir votre palais et votre royaume !*

- *Oh, Jehanne, répond Charles VII, mon palais et mon royaume sont à toi.*

- *Notaire, écrivez !* dit Jehanne inspirée : *Le 21 juin, à 4h du soir, l'an de Jésus-Christ 1429, le roi Charles VII donne son royaume à Jehanne... »*

Puis elle dit :

- « *Écrivez encore : Jehanne donne à son tour la France à Jésus-Christ.* » Et prenant à témoin l'entourage royal, elle ajoute : « *Nos seigneurs, à présent c'est Jésus-Christ qui parle : « Moi, Seigneur éternel, Je la donne au roi Charles ! »* »

Peut-on mieux exprimer que le roi de France est lieutenant du Roi des Cieux ?

2) en raison de sa mission

Cette mission est définie par Saint Rémi au moment même du baptême de Clovis : « *Apprenez, mon fils, que le Royaume de France est prédestiné par Dieu à la défense de l'Église romaine qui est la seule véritable Église du Christ !... »*

Le roi de France, en raison du sacre, a été souvent considéré comme « l'évêque du dehors », c'est-à-dire comme l'auxiliaire temporel de la mission spirituelle de l'Église. Par les serments du sacre, il s'engage à « exterminer l'hérésie » (c'est à dire à la repousser hors des frontières), à pratiquer le droit et la justice, à être bon envers les pauvres et à protéger l'œuvre spirituelle de l'Église Catholique. Il n'y a pas de confusion des pouvoirs, ils sont bien distincts, mais ils marchent de conserve, si bien que dans l'ordre temporel qui est le sien et avec les moyens qui lui sont propres, l'institution monarchique travaille au salut et à la sanctification des peuples et des individus sur lesquels elle est

établie.

3) dans sa doctrine

La loi salique proclame dans son prologue : « ***Vive le Christ qui est Roi des Francs !*** » La doctrine qui est au fondement de l'institution monarchique française est pleinement catholique ; elle voit dans le Christ le véritable souverain du royaume et dans le roi temporel un lieutenant de Dieu, une sorte de « vicaire de Jésus-Christ » de l'ordre temporel. Les principes sur lesquels repose la société de l'Ancien Régime étaient les plus idoines à préparer le règne du Christ dans les âmes et dans la société, et tendaient à faire de la cité terrestre une société sur le modèle de la cité de Dieu.

De fait les institutions de la monarchie française brillent d'un éclat incomparable et inégalé, parce qu'elle a réussi un équilibre politique qui confine à la perfection, et qui a été envié et copié par les autres monarchies occidentales.

4) dans ses membres

Parce que la race des rois de France n'occupe pas une place négligeable au palmarès des saints ; on dénombre en effet quelque deux cents saints ou saintes, en France ou à l'étranger, qui sont issus de la dynastie royale franque : 33 mérovingiens, 54 carolingiens, 57 capétiens de France, 15 capétiens du Portugal, 9 de la Maison de Savoie (issue de Childbrand) et 28 des Maisons d'Alsace, de Lorraine ou de Badoie (issues de Mérovée)...

Aux saints et saintes du sang de France s'ajoutent encore les saints issus d'autres dynasties mais que les mariages ont unis

à la famille de France, apportant une espèce d'hérédité sainte.

Sans vouloir établir ici une liste exhaustive, je ne peux résister à la tentation d'en citer quelques-uns : après sainte Clotilde, épouse du premier de nos rois, voici saint Cloud, son petit-fils ; puis sainte Radegonde, épouse de Clotaire 1^{er} ; saint Gontran, fils de ce même Clotaire et roi des Burgondes ; saint Sigismond ; sainte Aurélie ; saint Baldéric ; sainte Enimie, fille de Clotaire II ; saint Ferréol et sainte Tarcisse, petits-enfants de ce même Clotaire II ; saint Sigisbert III, lui-même fils de saint Arnoul, époux d'une nièce de Clovis et ancêtre des Carolingiens.

Voici le bienheureux Pépin de Landen (aïeul de Pépin le Bref) : avec son épouse, la bienheureuse Itta, ils sont les parents de sainte Gertrude de Nivelles, de sainte Amélie et de sainte Beghe ; voici saint Hugues de Rouen, saint Adalhard, et aussi saint Carloman, frère aîné de Pépin le Bref ; puis sainte Gudule ; et n'oublions pas le bienheureux Charlemagne ! Voici saint Berthaire, sainte Richarde, épouse de Charles le Gros, sainte Ide, comtesse du Boulonnais, issue de Charlemagne et mère du bienheureux Godefroy de Bouillon.

Voici encore sainte Mathilde, impératrice d'Allemagne et aïeule d'Hugues Capet, et saint Thibault de Marly, et le bienheureux Baudouin IV de Jérusalem. Voici surtout la bienheureuse Blanche de Castille avec ses deux enfants : saint Louis IX et la bienheureuse Isabelle de France. N'oublions pas saint Louis d'Anjou, sainte Hedwige d'Anjou « roi » de Pologne,

saint Charles de Blois et la bienheureuse Louise de Savoie ; sainte Jeanne de France, fille de Louis XI, et la bienheureuse Marguerite de Lorraine, grand-mère d'Henri IV...

Enfin, il faut faire une mention particulière des derniers fleurons de sainteté de l'Ancien Régime : la vénérable Thérèse de Saint Augustin (Madame Louise, fille de Louis XV), prieure du Carmel de Saint-Denis, le roi Louis XVI lui-même, authentique martyr selon les affirmations de Pie VI et dont seules de persistantes circonstances de haine politique empêchent la béatification, et ses deux sœurs, la vénérable Clotilde de France, reine de Sardaigne, et Madame Élisabeth, dont la cause de béatification a été aussi introduite...

C'est donc une espèce de réseau ténu de sainteté qui enveloppe la royauté issue de Clovis et entoure le trône de France de ses prières, de ses supplications et de ses vertus.

5) À la sainteté des personnes, il faut encore additionner la sainteté des œuvres :

a) fondations et donations : évoquons seulement les innombrables églises, collégiales, abbayes, couvents et sanctuaires divers fondés, construits, restaurés, dotés ou enrichis par la munificente piété de nos Princes : basiliques de Sainte Geneviève ou de Saint Denis, abbayes de Chelles, de Jouarre, de Sainte Croix de Poitiers, de Maubuisson, Royaumont, Fontevraud ou Longchamp... ; cathédrales de Chartres ou de Paris ; églises du Val-de-Grâce ou de Notre-Dame des Victoires... Innombrables lieux de prière, de ferveur et de sanctification qui n'auraient pu

naître, se développer ou rayonner sans les libéralités royales et dont les fruits de grâce ne se peuvent mesurer : toutes ces grâces obtenues par les sacrifices, supplications ou louanges des religieux qui les peuplaient, par les messes nombreuses quotidiennes qui y étaient célébrées, par les bénédictions données aux personnes, lieux et objets, par les absolutions qu'on venait y chercher pour être remis dans l'amitié de Dieu... !

b) développement de la piété et du culte : c'est la conséquence du point précédent, mais je veux insister en faisant une mention spéciale des saintes reliques dont les rois se sont efforcés d'enrichir les sanctuaires du Royaume : la Sainte Croix, à Poitiers, avec sainte Radegonde ; la sainte Tunique sans couture, offerte par Charlemagne à sa fille, abbesse d'Argenteuil, le Voile de Notre-Dame déposé à Chartres par Charles le Chauve..., et par dessus tout la Sainte Couronne d'Épines de Notre-Seigneur, placée par saint Louis au cœur du Palais et de la Cité, et devenue en quelque sorte le palladium de la monarchie capétienne.

Dans cette même catégorie, n'oublions pas non plus la consécration de la France à Notre-Dame, que nous renouvelons chaque 15 Août à la suite du Vœu de Louis XIII.

c) extension et défense de la chrétienté : ce sont les rois francs vers lesquels l'Église Romaine se tourne spontanément pour la défense de la foi catholique et de la liberté du Siècle Apostolique.

Clovis sera le frein de l'ex-

pansion arienne, et Pépin le Bref le créateur des États Pontificaux ; les rois capétiens seront les soutiens des croisades, contre les sarrasins ou les albigeois, et les Bourbons s'opposent au développement du protestantisme et du jansénisme. Au XVII^{ème} siècle, ils protégeront les premières expansions missionnaires, vers le Canada ou vers l'Extrême-Orient (Missions étrangères de Paris) ; ils soutiendront les grandes figures de la Contre-Réforme : Saint François de Sales, le Cardinal de Bérulle, Saint Vincent de Paul, le Père Joseph du Tremblay, Monsieur Olier et saint Jean Eudes... Enfin je ne peux passer sous silence l'expédition d'Alger entreprise par Charles X dans un véritable esprit de croisade et de défense de la foi, et qui - en libérant enfin les rivages de la Méditerranée des incursions barbaresques - délivrait des menaces de la persécution et du risque de l'apostasie les peuples qui vivaient jusque-là dans la crainte des razzias !

Oui, en raison de tout cela, je ne crains pas d'affirmer avec force et conviction que « la sainteté de la Maison de France » n'est pas un vain mot !

*** * *** * ***

III. Des preuves en grand nombre

Pour confirmer ce que j'ai déjà dit, on peut apporter encore un grand nombre de faits ou d'événements qui constituent un faisceau convergent de preuves.

1) **La Sainte Ampoule.** Miraculeusement donnée à Saint Rémi à l'occasion du baptême de Clovis, conservée à Reims et utilisée pour les sacres jusqu'à Charles X. L'acharnement même des révolutionnaires pour

la détruire (car le diable inspireur de la révolution connaît la vérité des choses !) me semble une preuve a contrario de l'importance qu'elle revêt dans le plan providentiel concernant la royauté française.

2) **Le testament de Saint Rémi.** J'en ai fait de larges citations et je l'ai commenté en première partie, je me contenterai donc de le mentionner ici.

3) **Le sacre des rois de France.** Cérémonie qui n'a aucun équivalent et dont les textes font constamment référence à Saint Rémi et aux signes providentiels particuliers qui ont accompagné le baptême de Clovis. Soulignons que l'onction royale est faite avec le Saint-Chrême, auquel ont été mêlées quelques gouttes du Chrême prélevé dans la Sainte Ampoule, alors que pour tous les autres sacres royaux c'est l'huile des catéchumènes qui est la matière de l'onction. Les rois d'Angleterre revendiqueront d'être sacrés avec le Saint-Chrême eux aussi mais le Saint Siège le leur refusera, arguant du fait que le Chrême des rois de France était miraculeux et venait de Dieu en raison d'un privilège particulier.

4) **Le don de guérison des écrouelles.** Ce don est attaché à la personne du roi de France, qui peut l'exercer quand il le veut, à la condition de se trouver en état de grâce.

5) **Les déclarations des Pontifes Romains.** Depuis Saint Anastase II qui écrivait à Clovis après son baptême : « *Nous louons Dieu qui vous a retiré de la puissance des ténèbres, pour faire d'un si grand Prince le défenseur de son Église et opposer votre gloire aux attaques des pervers. Illustre et glorieux fils,*

soyez pour elle une colonne de fer ! »

Et depuis saint Grégoire VII (1073-1085), champion de l'indépendance de l'Église contre les prétentions des puissances séculières, qui n'hésitait pas à dire : « *Les rois de France sont autant au-dessus des autres monarques que les souverains sont au-dessus des particuliers.* » Notons au passage que S.S. Pie XII reprendra cette citation en 1950 lors de la canonisation de sainte Jeanne de France !

En passant par le bienheureux Innocent III (1198-1216) qui affirmait : « *Le roi de France n'a aucun supérieur temporel.* » (Et il n'est pas négligeable de remarquer qu'Innocent III revendiquait pour le Saint Siège le droit de déposer les rois et les empereurs... à l'exception du roi de France).

Jusqu'à Grégoire IX (1227-1241) qui écrivit : « *Comme autrefois Dieu préféra la tribu de Juda à celle des autres fils de Jacob, et comme Il la gratifia de bénédictions spéciales, ainsi, Il a choisi la France, de préférence à toutes les autres nations de la terre, pour la protection de la Foi catholique et pour la défense de la liberté religieuse. Pour ce motif, la France est le royaume de Dieu même ; les ennemis de la France sont les ennemis du Christ.* »

Et enfin jusqu'à Saint Pie X (1903-1914) qui déclarait le 19 Décembre 1907 à Monseigneur Luçon, archevêque de Reims, qu'il venait de créer cardinal :

« *Reims conserve la source baptismale d'où est sortie*

toute la France chrétienne (...). Le baptême de Clovis marqua la naissance d'une grande nation : la tribu de Juda de l'ère nouvelle, qui prospéra toujours tant qu'elle fut fidèle à l'orthodoxie, tant qu'elle maintint l'alliance du sacerdoce et du pouvoir public, tant qu'elle se montra, non en paroles mais en actes, la Fille aînée de l'Église. »

Le même Saint Pie X qui ajoutait encore le 13 Décembre 1908 à l'adresse de plusieurs prélats français : « *Vous direz aux Français qu'ils fassent leur trésor des testaments de Saint Rémi, de Charlemagne et de Saint Louis, qui se résument dans ces mots si souvent répétés par l'héroïne d'Orléans : « Vive le Christ qui est Roi de France ! »*

A ce titre seulement la France est grande parmi les nations. A cette clause Dieu la protégera et la fera libre et glorieuse. A cette condition, on pourra lui appliquer ce qui dans les Livres Saints est dit d'Israël : Que personne ne s'est rencontré qui insultât ce peuple, sinon quand il s'est éloigné de Dieu... »

(Actes de Saint Pie X – tome V, pp. 204-205)

Et l'on sait que le titre décerné au roi de France par les Souverains Pontifes était celui de « Roi très chrétien » et de « Fils aîné de l'Église » (N.B. : le titre de « Fille aînée de l'Église » pour la France est tardif - XIX^{ème} siècle - quand justement il n'y avait plus de roi pour porter le titre de « Fils aîné »).

6) **L'amitié des saints.** J'ai déjà mentionné les saints, d'une envergure exceptionnelle, qui ont entouré la naissance de la royauté française : sainte Geneviève, sainte Clotilde, saint

Rémi et saint Vaast. J'ai déjà donné une liste de saints issus de la race royale. On peut ajouter aussi les saints et les saintes qui, tout au long des siècles, ont été les amis ou les proches de nos souverains, parfois même leurs conseillers. Là encore nous pouvons constater une sollicitude de Dieu qui place auprès des rois de France des interprètes de Sa volonté, des ambassadeurs de Sa grâce, des témoignages vivants de vertu évangélique et des modèles stimulants pour Son service.

Citons rapidement, au VI^{ème} siècle, saint Médard de Noyon, saint Germain de Paris ou saint Grégoire de Tours ; au VII^{ème}, saint Éloi, et saint Boniface, au VIII^{ème} ; saint Benoît d'Aniane et le bienheureux Alcuin dans l'entourage de Charlemagne ; les saints abbés de Cluny Odon, Odilon, Mayeul et Hugues, du X^{ème} au XII^{ème} siècle ; et en ce même XII^{ème} siècle, saint Bernard de Clairvaux. Est-il nécessaire de rappeler qu'au XIII^{ème} siècle, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin étaient reçus à la table de saint Louis ? Notons que le bon roi Henri IV admirait saint François de Sales et insistait pour l'arracher à la Savoie et l'avoir pour évêque de Paris ; rappelons les liens qui unirent saint Vincent de Paul à Louis XIII (qu'il assista à son lit de mort) ou à la reine Anne, qui l'appela à siéger au conseil de conscience. Signalons ces âmes mystiques enfouies dans les cloîtres mais auxquelles Dieu demandait prières et sacrifices pour la famille royale : la bienheureuse Agnès de Langeac, la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, sainte Marguerite-Marie ou la sœur Louise de la Miséricorde, qui avait été du-

chesse de La Vallière et favorite royale... N'oublions pas la bienheureuse Thérèse de Saint-Augustin, prieure des carmélites martyres de Compiègne, dont la vocation avait été soutenue par Madame Louise, et mentionnons enfin les liens d'amitié du bienheureux Pie IX ou de saint Jean Bosco avec le Comte de Chambord.

7) **Les interventions miraculeuses pour protéger la race royale.** J'ai déjà parlé de Sainte Jehanne d'Arc et de la manière dont elle avait fait prendre conscience à Charles VII de sa mission de lieutenant du Roi des Cieux ; je voudrais ici faire remarquer qu'elle était la sainte de la légitimité. En effet, Jehanne est envoyée par Dieu à un prince qui doute lui-même de sa légitimité dynastique : elle vient lui révéler de par Dieu qu'il est fils de roi et légitime héritier du trône et elle va combattre pour qu'il puisse régner effectivement après avoir reçu son « digne sacre ».

Or Charles VII n'est pas un personnage d'envergure exceptionnelle, au plan humain comme sur le plan de la vertu ! Néanmoins, et bien qu'il sache bien ce que seront ses errements futurs, Dieu a voulu que ce soit lui et non un autre (qui aurait pu être plus vertueux) qui soit sacré. N'est-ce pas faire ressortir à quel point Dieu veille à ce que les lois fondamentales du Royaume soient respectées, notamment en ce qui concerne la succession au trône ?

Un second événement doit

être cité dans ce chapitre car il atteste la sollicitude du Ciel pour la conservation de la race royale : c'est la naissance de Louis XIV. Né le 5 Septembre 1638, et justement nommé au baptême Louis Dieudonné.

On sait que Louis XIII et Anne d'Autriche, mariés depuis une vingtaine d'années, étaient sans enfants - ce qui était tragiquement lourd de conséquences pour l'avenir du pays. Par tout le Royaume, de nombreuses âmes priaient et suppliaient pour que la Reine donne un Dauphin à la France... Et c'est là que la Reine du Ciel intervint elle-même, apparaissant à un humble religieux du couvent de Notre-Dame des Victoires, le frère Fiacre. La très Sainte Vierge lui montre le Dauphin qui naîtra si on célèbre trois neuvaines de prières ; Marie indique même les lieux dans lesquels elles doivent être faites. La troisième neuvaine demandée par Notre-Dame s'acheva le 5 Décembre 1637 et, ce soir-là, un violent orage contraind le roi Louis XIII à demeurer auprès de la reine... Neuf mois plus tard, jour pour jour, naissait le Dauphin promis !

8) **Les indications contenues en certaines apparitions.** Je veux citer deux détails, ténus en apparence, mais qui sont lourds de sens.

a) A Paray-le-Monial, en 1689, le Sacré-Cœur confie à Sainte Marguerite-Marie un message qui doit être transmis à Louis XIV. Je ne veux pas développer le contenu des demandes du Sacré-Cœur à la France et à son roi, cela demande une conférence entière ! Mais je veux seulement faire remarquer

l'expression employée par Notre-Seigneur pour désigner Louis XIV : « *Va dire au fils aîné de mon Sacré-Cœur...* »

Cela peut surprendre (d'autant que quelque temps auparavant les relations entre le roi et le Saint-Siège avaient été des plus tendues), mais on ne peut que constater la vérité de l'expression dans les lettres écrites par Sainte Marguerite-Marie : le roi de France, Louis XIV, n'est pas seulement le « *fils aîné de la sainte Église* » mais bien le « *fils aîné du Sacré-Cœur* » !

b) A Paris, en juin 1830, au séminaire des Filles de la Charité, rue du Bac, vient d'arriver une jeune novice, Sœur Catherine Labouré. Cette humble religieuse a des visions et des apparitions (où il est question de la France à plusieurs reprises : visions du cœur de Saint Vincent de Paul, puis apparitions de la Vierge Marie et manifestation de la Médaille Miraculeuse). J'en signale dont le symbolisme est éloquent : le dimanche de la Sainte Trinité, au cours de la sainte messe, Sainte Catherine Labouré voit Notre-Seigneur, au-dessus de l'autel, comme un roi. Jésus-Christ était revêtu des attributs et ornements du roi de France ! Soudain, elle vit les insignes de la royauté glisser à terre : Notre-Seigneur est dépouillé des ornements royaux et, intérieurement, il est donné à la sainte religieuse de comprendre que « *le roi de la terre sera dépouillé* ». Cela se réalisera quelques semaines plus tard, lorsque la « *révolution de juillet* » contraindra Charles X à l'exil. Mais il est saisissant de constater que, dans cette vision,

Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est en quelque sorte identifié au roi de France, son lieutenant sacré à Reims.

9) **Les étendards sacrés de la France.** On peut enfin voir un ultime point de confirmation de cette prédilection divine pour la monarchie française dans les symboles mêmes les plus élémentaires autour desquels s'expriment la conscience nationale et l'unité d'un pays. Je veux parler des étendards ou oriflammes.

Le premier « drapeau national » autour duquel les Français se sont regroupés, après le baptême de Clovis, fut la chape de Saint Martin, portée sur une hampe devant le roi.

Quand cette chape ne put plus faire cet office, elle fut remplacée par l'oriflamme de Saint-Denys, conservé dans la basilique, et que le roi venait recevoir des mains de l'abbé lorsqu'il levait l'host.

En signe de sa mission, saint Léon remit également un oriflamme marquée de cinq croix à Charlemagne... On le voit, ces premiers étendards ont tous déjà un caractère sacré nettement marqué.

La fleur de lys qui va devenir l'insigne royal par excellence est elle-même pleine de symbolisme religieux : Saint Louis enseigne que les trois pétales représentent « sagesse, chevalerie et foi », mais il précise aussitôt que la foi est représentée par le pétale central, plus haut et plus large, et que sagesse et chevalerie le gardent et défendent. Le fait

que les fleurs de lys seront finalement réduites à trois dans les armes royales se veut une forme d'hommage à la Sainte Trinité.

Mais il y aura mieux encore : lorsqu'il y a grande pitié dans le Royaume de France et que sainte Jehanne d'Arc est envoyée pour le sauver, Dieu lui demande de faire confectionner un étendard dont il lui est donné de contempler le modèle dans le Ciel...

Enfin, dans les demandes du Sacré-Cœur au roi de France déjà évoquées, n'oublions pas la requête explicite et précise de voir la représentation de ce Cœur apposée dans les armes royales et peinte sur les étendards.

*** * *** * ***

Conclusion : **De redoutables exigences...**

Au terme de cette conférence et à l'énoncé de tant de merveilles, il semble tout à fait légitime de reprendre pour le compte de la France royale, pour le compte de cette Maison de France providentiellement choisie pour présider aux destinées de notre pays, ce verset du psaume CXLVII :

« *Non fecit taliter omni nationi !... (Il n'a rien fait de tel pour les autres nations)* » Oui, en effet, mis à part le cas du peuple d'Israël dans l'Ancien Testament, il n'y a pas d'autre nation en faveur de laquelle Dieu ait accompli de semblables merveilles !

Mais le rappel de tout cela ne doit ni ne peut en aucune ma-

nière être pour nous une occasion de vanité ou d'orgueil. Pour reprendre les termes mêmes de saint Rémi que nous citons au début de cet exposé, il y a là un « *don gratuit de Jésus-Christ* » : don gratuit dans lequel ni nos rois ni nous-mêmes ne pouvons prétendre avoir quelque part de mérite. Souvenons-nous de la parabole des talents : il est requis davantage de celui auquel il avait été confié davantage !

Ainsi, tous ces dons de Dieu, toutes ces merveilles de grâce accomplies en l'honneur de la royauté française et de la famille qui l'a incarnée pendant près de treize siècles, sont lourds de redoutables exigences :

1) pour nos Princes car il faut garder en mémoire les malédictions du testament de Saint Rémi pour le cas où le roi se montre infidèle à sa mission et à la loi divine. Or il faut reconnaître qu'à côté des faits que nous avons évoqués ci-dessus, et qui sont si propres à stimuler notre enthousiasme et notre ferveur, il demeure des ombres terribles dans le tableau...

Nous devons reconnaître les faits, les renier et en demander pardon quand ils sont contraires au bien ; nous devons aussi tirer les leçons de l'histoire... Mais

nous devons surtout nous rappeler, et nous devons proclamer qu'**il ne nous appartient pas de juger du cœur du roi.**

2) pour nous-mêmes ensuite, car il n'y a pas de vrai légitimisme sans authentique catholicisme. Nous l'avons établi dans cet exposé, la royauté légitime en France ne peut exister qu'en étant pleinement catholique. De ce fait, nous ne pourrions rétablir la légitimité sans avoir rétabli, en nous et autour de nous, la vraie catholicité.

Les belles professions de foi, quand elles ne sont que théoriques et sans conséquences sur chacune de nos actions quotidiennes, ne conduisent à rien ! Pouvons-nous penser que les héros de la Vendée auraient pu se lever et conduire cette « guerre de géants » qui mit en échec les armées de l'impie révolution, s'ils n'avaient pas été avant tout fidèles, dans l'obscurité du quotidien et dans l'apparente routine de la vie ordinaire, aux exigences de vertu de leur vie chrétienne ?

L'héroïsme des grandes heures n'existera pas s'il n'y a pas au préalable l'héroïsme rigoureux de la fidélité et de la

persévérance dans les petits devoirs de chaque jour : une vraie prière du matin, la récitation quotidienne du chapelet, la fuite des occasions de péché, la confession régulière et la pratique du combat spirituel, la communion fréquente, les œuvres de miséricorde...

Soyons très fermement convaincus que la restauration de la monarchie légitime passe par la conversion de chacun d'entre nous : « *Mets de l'ordre dans ta vie, et Dieu mettra de l'ordre dans le Royaume !* »

Il serait vain de combattre pour réformer les institutions sans opérer la réforme de nos comportements, marqués par l'héritage du péché originel, par les conséquences de nos péchés personnels et par les déviances du monde dans lequel nous vivons (lors même que nous nous efforçons de nous tenir en retrait de ses influences !).

Dans l'ordre politique aussi, la parole de Notre-Seigneur doit être mise en application : « *Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît* » ; c'était bien la ligne politique de saint Louis ou de sainte Jehanne d'Arc...

Frère Maximilien-Marie

Sites internet à visiter :

- ⇒ www.monarchie-fr.org (site de l'uclf).
- ⇒ www.royauté.org (site de l'Institut de la Maison de Bourbon).
- ⇒ www.cercle-henri4.com (site du cercle légitimiste du Béarn).
- ⇒ <http://membres.lycos.fr/gnosetoujours> (site d'informations sur la gnose).
- ⇒ <http://lescoeursdechouans.free.fr> (site de la Troupe des Cœurs de chouans).
- ⇒ www.LaRochejaquelein.com (site de la famille La Rochejaquelein).

Grande coalition à Berlin

Après deux mois de laborieuses et bien allemandes négociations, la scène politique berlinoise a donc accouché d'une grande coalition entre chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates. A la tête du gouvernement se trouve, pour la première fois, une femme : Mme Angela Merkel, qui est une représentante de l'Allemagne luthérienne ; Mme Merkel est fille de pasteur, divorcée, remariée, et sans enfant, ce qui, vu la crise démographique que traverse l'Allemagne, ne devrait pas être sans susciter quelques inquiétudes et ce malgré la compétence de la nouvelle ministre de la Famille. Angela Merkel fut jusqu'en 1990 citoyenne de l'Allemagne communiste. Elle a fait ses classes sous le Chancelier Kohl et avait proclamé durant la campagne électorale qu'elle souhaitait inscrire son action dans le sillage de cet homme politique centriste. A part cela, que dire de bien original sur le gouvernement dont s'est dotée l'Allemagne ? Pas grand-chose. Ce gouvernement est plus le résultat de la défaite électorale enregistrée le 18 septembre dernier par les deux grands partis de gouvernement que d'une quelconque volonté politique. Le 18 septembre, le SPD perdait 29 sièges et la CDU/CSU, 23 sièges. Grâce à un mode de scrutin qui allie le

scrutin de liste et la proportionnelle, les grands vainqueurs étaient l'extrême-gauche (+ de 52 sièges) et la droite libérale (+ de 17 sièges). Autant dire que la formation du nouveau gouvernement allemand a surtout été commandée par les circonstances.

La presse internationale ne s'y est pas trompée, qui note que la mise en œuvre de réformes de fond – pour revenir sur les cinq millions de chômeurs – s'avérera extrêmement difficile. Si la grande presse a évoqué les mesures fiscales que veut appliquer le nouveau cabinet, je crois que n'a pas été assez souligné qu'il ne semble pas être question pour Mme Merkel de reconquête du marché intérieur. Les exportations ont bon dos.

Alors que l'intérêt des Français veut que le centre européen soit stable et en bonne santé, il est possible de se demander si cet objectif sera atteint par le gouvernement de Mme Merkel ou si au contraire, un front populaire (coalition Rouge-Rouge-Vert) sera évitable à l'horizon 2009. Si un tel front populaire voyait le jour dans quatre ans, il serait à craindre que l'Allemagne, par l'importance de son commerce extérieur, ne cède à la tentation de basculer dans le giron sino-russe. Nos gouver-

nants devraient en être dès maintenant conscients. En tant que Français, souhaitons donc « bonne chance » à Angela Merkel, tout en sachant que la situation devrait rester instable en Allemagne sous son gouvernement.

Au plan de la politique étrangère, l'Allemagne avec Mme Merkel devrait se rapprocher des USA, même si les milieux économiques d'outre-Rhin continuent à plutôt regarder l'est. La présence à l'Auswärtiges Amt, c'est-à-dire aux Affaires étrangères, d'un membre de l'équipe sortante indique bien que le patronat allemand ne paraît pas vouloir démordre de la carte russe. Volkswagen et Daimler Chrysler ne veulent-ils pas ouvrir des usines en Russie ? Si Mme Merkel semble vouloir resserrer spectaculairement les liens avec les nouvelles démocraties d'Europe orientale, il faut dès à présent se demander si ces intentions seront véritablement suivies d'effets. Puissance de l'Europe centrale, l'Allemagne devrait sous Mme Merkel quelque peu flotter entre deux bords, ceci pousse la diplomatie américaine à promouvoir un renforcement de ses liens avec Berlin. La diplomatie française, elle, a l'air dans ces circonstances bien esseulée.

Fait le 23 novembre 2005
Pierre Campguilhem

Monsieur Pierre Campguilhem, fidèle rédacteur de *La Gazette Royale* depuis 1991, souhaite que quelqu'un prenne sa suite. Toute personne qui serait intéressée pour écrire des articles de politique internationale peut se manifester auprès de l'UCLF (château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé, uclf@worldonline.fr)

Le célèbre Yanni Papadiamantopoulos

Qui ne connaît Yanni Papadiamantopoulos ? ou plutôt, car la question sera sûrement mieux posée ainsi : Qui se souvient de l'Ecole romane ? Qui même, aujourd'hui, en a entendu parler ? Le silence est si complet sur ce courant littéraire de la fin du XIX^{ème} siècle qu'il est difficile au chercheur de trouver des documents, d'obtenir des renseignements à ce sujet.

Et pourtant, avec un pareil nom, Yanni Papadiamantopoulos, le fondateur de l'Ecole romane, ne devrait pas pouvoir tomber dans l'oubli ! Plus connu sans doute sous le nom de Jean Moréas, Papadiamantopoulos quitte la Grèce pour Paris en 1879. Il a alors 23 ans. Pétri de culture antique, amoureux de la langue française, ce poète a pour première qualité, quoique aient pu en dire parfois ses contemporains, une très grande modestie intellectuelle. En effet, Jean Moréas, déjà doué pour les arts littéraires, a l'humilité de vouloir d'abord connaître, juger, et apprécier les poètes qui l'ont précédé. Il ne se contente pas d'écrire et de rechercher la célébrité, mais lit, relit, « ingurgite », si je puis dire, à très haute dose tous nos poètes, même les moins connus. Il commence par les Antiques, et remonte ainsi les siècles, les uns après les autres. Lisant, il peuple son esprit et sa mémoire, parfait sa sensibilité artistique et se familiarise avec les différentes idéologies constructives de la poésie moderne.

Tout d'abord attiré par le dé-

cadentisme, Moréas devient un symboliste modéré. C'est d'ailleurs lui qui mettra à la mode le terme de « symbolisme ». Ce courant lui paraît s'opposer au sentimentalisme exacerbé des romantiques, sentimentalisme que rejettent sa culture et ses goûts littéraires. Comprenant finalement que décadentisme et symbolisme ne sont pas une réaction contre le romantisme, mais en sont la conséquence logique, Moréas en vient à adopter une conception néo-classique de la poésie, une poésie alliant, raison, construction, et art, sans tomber dans l'un ou l'autre excès. « *C'est que, comme l'écrit Rémy de Gourmont, M. Moréas aime passionnément la langue et la poésie françaises et que les deux sœurs au cœur hautain lui ont plus d'une fois souri, contentes de voir sur leur pas un pèlerin si patient et un chevalier armé de tant de bonne volonté.* » Cet hommage a d'autant plus de prix que Rémy de Gourmont n'est pas grand admirateur de Moréas. Il faut reconnaître que le Grec a du talent. C'est ainsi qu'en 1890, Jean Moréas, qui avait écrit un *Manifeste du symbolisme* en 1886, fonde l'Ecole romane, en compagnie d'Ernest Raynaud, Maurice Du Plessys, Raymond de La Tailhède et Charles Maurras. Tous ces noms, y compris celui de Moréas, ne sont guère restés au firmament des poètes.

Pourquoi un tel oubli ? Sont-ils venus trop tôt, ou trop

tard ? Peut-être n'ont-ils pas eu suffisamment d'influence, ou bien leur caractère, leurs fréquentations, leurs idées politiques, que sais-je, ont-ils voilé leurs œuvres poétiques d'un soupçon de méfiance, d'une once de préjugés, d'inimitiés ? Il est bien ardu d'en juger. Si les poèmes de Raynaud, Du Plessys, La Tailhède, au sein de l'Ecole romane, sont peu édités et difficiles à trouver, la censure du temps ne va pas aussi loin pour Maurras et Moréas, sans doute les plus célèbres.

L'appréciation d'œuvres poétiques comprend une bonne part de subjectivité. Je veux dire par là que, pour tout ce qui touche à l'art, chacun juge en fonction de sa propre sensibilité, qui est plus ou moins développée, plus ou moins cultivée, plus ou moins parfaite. C'est pourquoi je classerai au rang d'opinions personnelles mes jugements quant au génie poétique de Charles Maurras. N'en déplaise à certains le qualifiant d'« *illustrissime* », de « *très grand poète* », il n'est à mon sens que médiocre : un disciple appliqué qui sait vibrer à l'approche du Beau, qui fait preuve d'un jugement éclairé en littérature, mais dont la plume malaisée ne permet que de « *faire difficilement des vers faciles* », selon l'amusante expression de Rémy de Gourmont. Quelques vers sont bons, mais pas la majorité. Maurras lui-même, dans *Anthinéa*, reconnaît n'être pas un très grand poète.

Voici, pour illustrer mon propos, deux strophes bien différentes tirées toutes deux de *La*

Balance intérieure :

« Seigneur, endormez-moi dans
votre paix certaine
Entre les bras de l'Espérance et
de l'Amour.

Ce vieux cœur de soldat n'a
point connu la haine
Et pour vos seuls vrais biens a
battu sans retour. »

« Je ne t'ai pas connue, ô mère
de mon père !

Il n'a pu que parler de toi :
Lumière évanouie et dont je dés-
espère,
Tu m'obsédas, tu sais
pourquoi. »

Sans tenir compte du sujet
traité, mais uniquement de la
langue poétique employée, il est
évident que ces deux extraits
sont d'inégale valeur. L'un
« coule », l'autre non. Je crois
que « malaisé » est vraiment le
terme : dans la plupart des
poèmes de Maurras, je ne dis
pas tous (quelques rares sont
très beaux), la langue est malai-
sée, les mots ne « coulent » pas,
et cela tue la poésie. En défini-
tive, Charles Maurras, critique
littéraire réputé, fut davantage
théoricien de l'Ecole romane
que poète.

Mais je veux rendre à Jean
Moréas la palme qui lui est due.
Dans ses poèmes symbolistes ou
romans, le talent transparait.
Moréas semble avoir une plume
facile, aisée. La facture de ses
vers rappelle incontinent ceux
d'André Chénier : en retard sur
son siècle, alors ? Je ne pense
pas. Les vers de Moréas, pas
plus que ceux d'André Chénier,
ne peuvent être considérés
comme appartenant à une écriture
typique du XVIII^{ème} siècle.
Tous deux enfants de Grèce, éle-
vés à la lumière des beautés
antiques, Chénier et Moréas ont

en commun ce fond de culture,
leur extrême sensibilité à la
musique des vers et l'amour de
la langue française. Ils sont
plutôt atypiques, leur poésie
ne correspond aux canons
d'aucune époque (l'Ecole ro-
mane, n'ayant duré que quatre
ans, n'a pas eu le temps de
répandre ses principes), mais
sa beauté la rend universelle,
intemporelle : c'est le propre
des chefs-d'œuvre.

Quand il s'agit de présenter,
en quelques vers, l'œuvre de
Jean Moréas, le choix est diffi-
cile. Les poèmes qui suivront
sont choisis ... presque au
hasard !

Mais d'abord, quelques
vers d'André Chénier (extraits
de *Poésies antiques*), à titre de
comparaison, et parce que rien
ne lasse de ce qui est grand !

A l'hirondelle

Fille de Pandion, ô jeune
Athénienne,
La cigale est ta proie, hiron-
delle inhumaine,
Et nourrit tes petits qui, dé-
biles encor,
Nus, tremblants, dans les airs
n'osent prendre l'essor.
Tu voles ; comme toi la cigale
a des ailes.
Tu chantes ; elle chante. A
vos chansons fidèles
Le moissonneur s'égayé, et
l'automne orangeux
En des climats lointains vous
chasse toutes deux.
Oses-tu donc porter, dans ta
cruelle joie,
A ton nid sans pitié cette inno-
cente proie ?
Et faut-il voir périr un chan-
teur sans appui
Sous la morsure, hélas ! d'un
chanteur comme lui !

Passons maintenant à
Moréas :

Chênes mystérieux, forêt de la Grésigne

*Chênes mystérieux, forêt de la
Grésigne,
Qui remplissez le gouffre et la
côte des monts,
J'ai vu vos clairs rameaux sous
la brise bénigne
Balancer doucement le ciel et
ses rayons.*

*Ah ! Dans le sombre hiver, pen-
dant les nuits d'orage,
Lorsqu'à votre unisson lamen-
tent les corbeaux,
Lorsque passe l'éclair sur votre
fier visage,
Chênes que vous devez être en-
core plus beaux !*

(Stances)

Solitaire et pensif

*Solitaire et pensif j'irai sur les
chemins,
Sous le ciel sans chaleur que la
joie abandonne,
Et, le cœur plein d'amour, je
prendrai dans mes mains
Au pied des peupliers les
feuilles de l'automne.*

*J'écouterai la brise et le cri des
oiseaux
Qui volent par les champs où
déjà la nuit tombe.
Dans la morne prairie, au bord
des tristes eaux,
Longtemps je veux songer à la
vie, à la tombe.*

*L'air glacé fixera les nuages
transis,
Et le couchant mourra douce-
ment dans la brume.
Alors, las de marcher, sur
quelque borne assis,
Tranquille, je romprai le pain
de l'amertume.*

(Stances)

Je naquis au bord d'une mer...

*Je naquis au bord d'une mer
dont la couleur passe
En douceur le saphir oriental.
Des lys
Y poussent dans le sable, ah,
n'est-ce ta face
Triste, les pâles lys de la mer*

*natale ;
N'est-ce ton corps délié, la
tige allongée
Des lys de la mer natale !*

*Ô amour, tu n'eusses souffert
qu'un désir joyeux
Nous gouvernât ; ah, n'est-ce
tes yeux,*

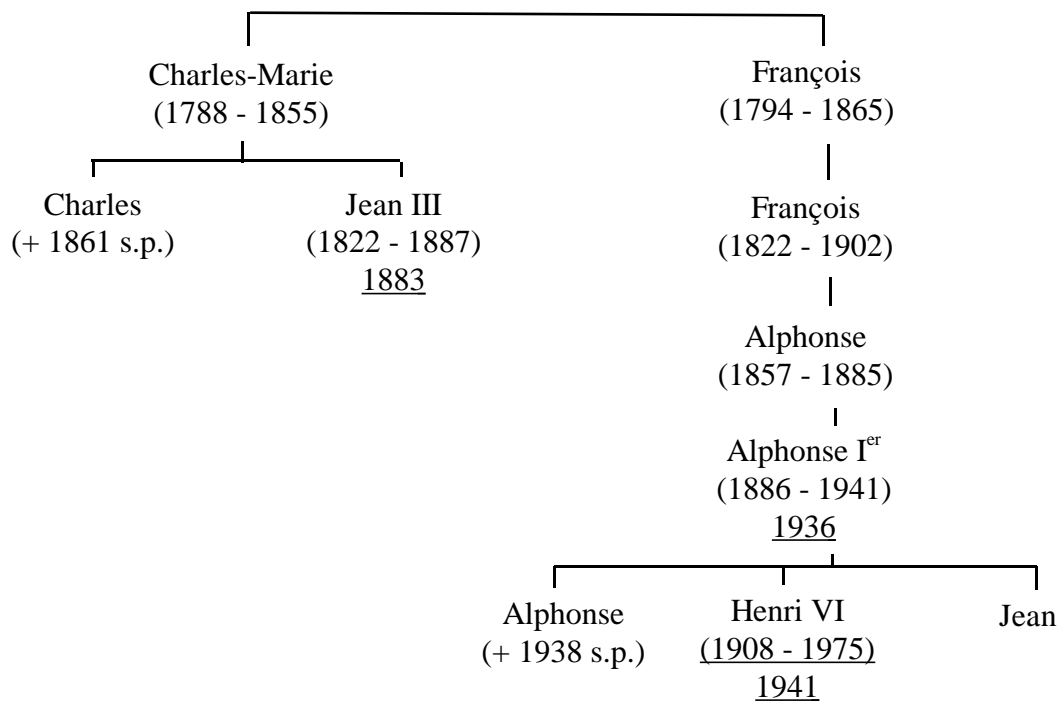
Le tremblement de la mer natale!

(Le pèlerin passionné)

Bien qu'il soit enseveli sous des années d'oubli, rendons-lui cet hommage : Papadiamantopoulos méritait mieux !

Isabelle de Traisiannec

Les rois de France



Alphonse I^{er} (1936 – 1941)

Né en 1886, et roi d'Espagne jusqu'en 1931, Alphonse devient roi de France en 1936 : aussitôt il abandonne la bordure de gueule de la branche cadette, et porte les pleines armes de

France. Apprenant son aînesse dans sa résidence de Fontainebleau, Alphonse s'est écrié : « *Enfin, je suis roi de France !* » Cela démontre que ce prince de Bourbon qui pouvait espérer retrouver le Trône d'Espagne, attachait le plus grand prix à la couronne de

France, même si celle-ci ne s'accompagnait d'aucune réelle chance d'accéder, alors, au pouvoir, le nombre de ses partisans étant alors des plus minces.

Alphonse meurt en exil, à Rome, laissant l'aînesse de la Maison de France à son fils, Henri.

Henri VI (1941 – 1975)

Né en 1908, Henri devient roi en 1941. Il fait diffuser dès 1946 une déclaration officielle par laquelle il revendiquait hautement ses droits.

Chaque année, il préside les messes célébrées à Paris, à la mémoire de Louis XVI, avec

une centaine de fidèles. En 1956, Henri charge Gérard Sancier de la Bâtie de fonder l'Association Générale des Légitimistes de France (ce qui fut fait à Paris le 19 janvier 1957, avec la parution de *la Gazette Royale*).

Henri, s'oppose à l'abandon de l'Algérie Française par un manifeste daté de décembre

1959 : « *Notre qualité d'héritier légitime du Trône de France ne nous permet plus, par notre silence, de paraître adhérer aux thèses issues de la Révolution.* » En 1962, il consacre sa personne et son royaume au Sacré-Cœur. Le 9 octobre 1973, il s'oppose à l'avortement légalisé. Il décédera, en 1975, laissant l'aînesse à son fils Alphonse.

D'une T.V. à l'autre

Il nous a été offert, ces jours derniers, une réédition des *rois maudits* en plusieurs épisodes (les têtes « tendance » corrigeront dédaigneusement d'elles-mêmes, disant qu'une réédition s'appelle désormais un "remake"). Il convient de saluer l'événement puisque ainsi celui-ci rappelle que l'histoire de France, contrairement à ce qui est si largement répandu, a quand même commencé un peu avant juillet 1789.

Un surcroît de décors et de figuration caractérise cette nouvelle mouture, surcroît allant jusqu'à la création de cet incroyable véhicule à roues pleines et à pont-levis qui fait penser à un berlingot de transfert de fonds mais qui s'avère un simple (?) carrosse fortifié. L'interprétation, constellée de grands noms, s'intègre bien à l'action sans, toutefois, faire oublier M. Jean Piat qui, dans la précédente version, réussissait à conférer du panache au rôle de Robert d'Artois, le traître majeur.

Ce mélodrame pourtant, car il s'agit bien d'un "mélo", jette

dans l'esprit du spectateur un voile glauque sur la monarchie en général à partir de circonstances que les historiens sont loin d'avoir établies avec certitude (et la certitude est, là, certes, malaisée à saisir).

Dès lors l'observateur impartial se pose quelques questions.

Si le public aime « *le mélodrame où Margot a pleuré* » comme l'a écrit le poète, pourquoi ne pas puiser dans les chroniques des années 1792-93 et 94 où les têtes tombaient dru sur l'échafaud tandis que les colonnes infernales sillonnaient la Vendée ?

Si le public se délecte à se dépayser dans les siècles passés, pourquoi ne pas lui proposer les règnes de Louis IX (Saint Louis), Henri IV ou Louis XIV ?

Si le public aigüise son admiration sur les personnages hors-série, pourquoi ne pas lui remémorer les hauts faits des seigneurs Duguesclin, Bayard ou Jean Bart ?

Peut-être encore cette réédition n'est-elle que la résultante

d'une analyse commerciale (l'audience !). Après tout, le doute est une notion du droit.

M. Thierry Ardisson, à la tête de son *Tout le monde en parle*, manie la perfidie souriante avec l'aisance de ces grands chefs qui réalisent en cuisine des festivals de sucré-salé à partir des composants alimentaires les plus inattendus.

Il y a quelques semaines M. Ardisson braquait ses caméras inquisitoriales à la fois sur un sympathique jeune beur sorti de sa cité⁽¹⁾ et sur un aimable haut fonctionnaire de police, rompu aux vicissitudes du maintien de l'ordre. Le jeune homme expliqua comment il avait réussi à créer une entreprise commerciale en s'entourant d'amis, comment il avait contourné certains phénomènes de la fameuse discrimination et comment il comptait bien, à l'avenir, avoir pignon sur rue. Il admit, cependant, être en procès (aux prud'hommes) avec l'un de ses employés qui avait refusé de prendre son service en période de ramadan.

Le policier, après avoir fait remarquer à son interlocuteur

que si tous ses coreligionnaires agissaient ainsi personne ne parlerait des banlieues, ne put que rappeler les émeutes et les attentats auxquels il avait dû faire face dans sa carrière.

Le jeune entrepreneur exprima son espoir de voir la société du XXI^{ème} siècle se transformer grâce à de nombreuses initiatives semblables à la sienne.

Le policier exposa sa crainte d'assister à un débordement général qui synthétiserait toutes les rancœurs, les envies, les jalousies, les colères, etc... soulignant que les populations des banlieues n'aiment pas la France où pourtant elles vivent et où certaines prospèrent.

Les échanges furent vifs, bornés cependant par un minimum de politesse, sans que ni l'un ni l'autre des intervenants concède rien de ses opinions.

Il y a quelques jours une information glissée dans le journal

de la mi-journée de TF 1 relatait sobrement que lors des émeutes de novembre les cités⁽¹⁾ où existe une *économie souterraine* étaient demeurées calmes. Il faut entendre par économie souterraine les actions de divers réseaux qui trafiquent un peu tout : la drogue, les armes, les voitures volées, etc... et dont le volume financier serait surprenant. Ainsi serait confirmé l'adage selon lequel "*les peuples heureux n'ont pas d'histoire*" non plus que les cités tranquilles.

Mais si l'adage convient aux trafiquants il va à l'encontre des braves gens qui, eux, en *économie de plein air*, paient divers impôts, supportent des grèves, l'augmentation du coût de la vie, les tracasseries de l'administration, etc... eux dont on brûle les voitures, les écoles, dont on détruit les magasins, endommage l'outil de production et perturbe les relations commerciales.

Bien sûr les activités troglo-

dytiques sont parfaitement illégales. Bien sûr ces activités sont recherchées et réprimées par les polices. Bien sûr il arrive que la presse rapporte telle ou telle arrestation ici ou là. Mais, tout aussi sûrement, nul encore n'avait constaté que le phénomène, dépassant le domaine des faits, atteint désormais une ampleur nationale et, surtout qu'il se substitue à l'autorité d'état. Là est le point sensible de l'affaire.

Les forces et les services de police accomplissent sans faillir une tâche ingrate, les organismes gouvernementaux appellent normalement au calme mais nul ténor du monde politique officiel n'a entonné l'aria de bravoure qui conviendrait au sujet.

Pourquoi une discrétion inattendue entoure-t-elle cette dangereuse réalité ?... Serait-ce un manque de volonté politique à cet endroit précis ?... Et alors, pourquoi ?

Maurice Duperray

1) Le terme *cité* n'a plus le sens que lui donnaient, naguère, les auteurs antiques. Il qualifie, aujourd'hui, des ensembles de logements, quotidiennement malmenés, où habitent comme elles le peuvent des populations diverses disposant, généralement, de revenus médiocres.

Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme

Les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, de l'abbé Augustin Barruel (1741-1820) furent imprimés pour la première fois à Londres en 1797-1798 ; l'ouvrage remporta un succès extraordinaire, fut réédité sept fois en version intégrale aux XVIII^e, XIX^e, et XX^e siècles (Hambourg, P. Fauche,

1798-1799, 5 vol. ; Augsbourg, Les libraires associés, 1799, 4 vol. ; Brunswick, 1800 ; Hambourg, P. Fauche, 1803 ; Lyon, Théodore Pitrat, 1818 ; Lyon et Paris, Théodore Pitrat et Heu fils, 1837 ; Chiré-en-Montreuil, D.P.F., 1974, 2 vol.), neuf fois en version abrégée, et fut traduit dans les principales langues euro-

péennes.

Cet ouvrage a exercé une grande influence dans l'histoire des idées et ses détracteurs, aussi bien que ses partisans, reconnaissent l'importance de son rôle dans l'historiographie révolutionnaire et dans le courant de pensée contre-révolutionnaire et anti-maçonnique.

La réédition de 1974 étant épuisée depuis plusieurs années, et les éditions anciennes étant rares et onéreuses sur le marché de l'occasion, l'ouvrage était difficilement accessible aux chercheurs ; les éditions anciennes qui se trouvent dans les grandes bibliothèques publiques présentent l'inconvénient d'être d'une lecture fastidieuse à cause de la désuétude de l'orthographe, de la présence de nombreuses abréviations - particulièrement dans les références bibliographiques - et surtout d'être dépourvues de tout index.

Les Éditions de Chiré ont donc décidé de mettre à la disposition des chercheurs et du public cultivé une nouvelle édition intégrale, moderne et pourvue d'instruments de recherche efficaces ; elle a été établie à partir du texte de l'édition de 1818, revue et corrigée par l'abbé Barruel lui-même, qui fut la dernière publiée du vivant de l'auteur.

Cette édition 2005 est précédée d'une nouvelle préface bibliographique de quarante-quatre pages, corrigée et considérablement augmentée par rapport à celle de l'édition de 1974, de manière à prendre en compte

les plus récents travaux historiques sur le sujet. Elle a, de plus, été pourvue d'un certain nombre de notes infrapaginales ajoutées au texte de Barruel (avec la référence NDLE), pour corriger certains lapsus de l'auteur ou pour identifier des personnages dont Barruel ne donnait que les initiales.

L'index des ouvrages cités par Barruel, qui avait déjà été fait pour l'édition de 1974, a été corrigé et complètement révisé, de nombreux titres omis en 1974 ont été ajoutés ; lorsque Barruel avait donné ses références de manière abrégée ou approximative on les a faites suivre d'un complément, d'une rectification ou d'un commentaire entre crochets ; on a ajouté, dans la mesure du possible, le nom de l'auteur de chaque ouvrage cité. Le but étant de permettre au lecteur contemporain de mieux comprendre la documentation utilisée par Barruel.

L'index onomastique a non seulement été corrigé et complété, mais encore entièrement remanié. Les personnages cités ont été identifiés, dans la mesure du possible, et on a indiqué brièvement leurs dates de

naissance et de décès ainsi que leurs fonctions ; leur appartenance éventuelle à la maçonnerie ou à l'illuminisme - qui a parfois donné lieu à d'âpres polémiques - a été précisée en utilisant les répertoires d'Alain Le Bihan, ainsi que les plus récents travaux maçonnologiques. On a insisté sur la biographie des personnages peu connus, dont beaucoup ont joué un rôle important aussi bien au sein des sociétés secrètes que dans la préparation et le déroulement de la révolution. Un effort particulier a été fait pour les noms des sociétés maçonniques ou paramaçonniques, qui ont été regroupés et accompagnés d'un bref commentaire historique.

Cette nouvelle édition mérite de figurer dans toute grande bibliothèque ou institut de recherche intéressés par l'histoire des idées et l'historiographie révolutionnaire.

Abbé Augustin Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, Chiré-en-Montreuil, Éditions de Chiré, 2005, 2 volumes (LV + 502 et 638 pages), 21 x 13,8 cm, (vente par correspondance : à SA DPF, BP 1, 86190 Chiré-en-Montreuil).

Bonne et Sainte Année **2006**

“Lisez, faites lire ce journal autour de vous”

Revue de Presse

La chouette du Forez

(B.M. Rochet, 16 Rue du Chemin Vert, 42700 Firminy).

Au sommaire du n° 12, janvier à juin 2005 : *La contre-révolution* (suite). *La légitimité d'après Paul Watrin. La Maison Royale de France : Charles XI. Hommage à Charles Maurras. Nature divine de la Monarchie. Montrond : ville sauvée par le Roi. Communiqué du Professeur Franck Bouscau. Les Passerelles de Lyon. 1789 dans la Tradition. Glose et Gnose. Election de Benoît XVI. Communiqué des Chevaliers de Notre Dame. Entretien avec H. Brunel de Gresac. Les nouvelles du Bocage.*

Lettre d'informations de l'Institut de la Maison de Bourbon : n° 36

(81 avenue de La Bourdonnais, 75007 Paris.)

Compte-rendu, avec photographies, de la visite en France de Monseigneur le Prince Louis, duc d'Anjou, présentant aux Français son épouse la Princesse Marie-Marguerite, duchesse d'Anjou, les 25 et 26 septembre 2005.

La Durbelière

(Jean-Louis Caffarel, Sept Lys, 13 avenue du Mal Leclerc, 77230 Dammartin en Goële).

Au sommaire du n° 92 de septembre – octobre – novembre 2005 : *compte-rendu, avec photographies, de la visite du Prince Louis et de la Princesse Marie-Marguerite, le 26 septembre 2005. Discours de Louis de Bourbon, duc d'Anjou, Louis XX de Droit, prononcé le 26 septembre 2005. Mobilisation – Communi-*

qué de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, le 29 août 2005 – La Troupe des cœurs de Chouans – Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée : le grand coup de Châtillon.

Revue de la chouannerie Mayennaise

(M. Yves Floc'h, 17 Place Cheverus, 53100 Mayenne).

Au sommaire du n° 53 : *Assemblée générale du 23 janvier 2005. Dîner-débat du 15 avril 2005 : conférence de Ravand Saclier de la Bâtie sur La Vendée Sancerroise. Cadoudal et le comte d'Artois (2^{ème} partie). Le combat de la Pellerine-Fleurigné. Bibliographie : Pour l'amour du dauphin... Agathe de Rambaud ; La chouannerie du Maine et des Pays adjacents par l'Abbé Pauloin (réédition).*

Lectures Françaises

SA DPF, BP 1, 86190 Chiré en Montreuil).

Au sommaire du n° 582, octobre 2005 : *L'ascension de M. de Villepin – L'été dernier, l'Attila des banlieues (Nicolas Sarkozy) ratissait les plages – Le poids des media hertziens – Les XXXV^{ème} Journées Chouannes – Adieu à Vladimir Volkoff – 75 millions d'habitants en France en 2050. Un superbe trompe-l'œil – Gaspillage au ministère de la Justice – Un catalogue de livres pour répondre à la désinformation.*

Le Lien de DRAC

(8 bis rue Vavin, 75006 Paris. association@drac-ligue.org -

site : www.drac-ligue.org).

Au sommaire du n° 219 : *Tribune libre : cérémonies et civisme – rencontres. Un mémorial pour l'Alsace et la Moselle. Lectures.*

Le Sel de la Terre

(Couvent de la Haye aux Bons-hommes, 49240 Avrillé).

Au sommaire du n° 52, automne 2005 : *le cardinal Ratzinger au secours de la démocratie universelle. Vatican II et la fraternité humaine universelle. Plainte contre les langues perfides. La question juive devant le concile Vatican II. Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ? L'Eglise en tant que société. Sainteté et jansénisme. Origines et thèmes de la gnose contemporaine. Loi de séparation (1905). Toumaï n'offre pas d'espoir aux évolutionnistes.*

Quis ut Deus

(Ecole Saint Michel, Surins, 36250 Niherne).

Nous avons déjà mentionné dans de précédents numéros de *La Gazette Royale* l'existence du *Petit Royaliste*, journal d'élèves de l'Ecole St Michel. Aujourd'hui *Le Petit Royaliste* fait place au *Quis ut Deus* (trimestriel des élèves de l'Ecole saint Michel). Au sommaire du n° 2 : - *Nouvelles scientifiques – Soljenit-syne : août 1914 et l'archipel du Goulag – Chesterton : l'Homme Eternel – La conversion d'Alphonse de Rastibonne – Pie XII : un pape trop méconnu – Voyage à Rome.*

Activités légitimistes

U.C.L.F.

Messes pour Louis XVI et toutes les victimes de la Révolution :

- **Samedi 21 janvier** (cercle Henri V).

- **Dimanche 22 janvier** 10 h 00 : Chapelle Sainte-Anne à Saint-Malo (cercle Jean de Beaumanoir).

- **Dimanche 22 janvier** 10 h 30 : Chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul à Rennes (cercle Arthur de Richemont).

- **date non fixée (au 6 décembre) :**

Cercle Sainte-Jeanne d'Arc (04 74 32 65 64).

Cercle Madame Elisabeth (02 40 74 79 11).

Cercle du Périgord (05 53 58 72 51).

Cercle Légitimiste d'Ile de France (01 58 45 18 03 – de 18 à 19 h).

Cercle Georges Cadoudal (02 97 45 46 80).

Bretagne

Dimanche 22 janvier : comté de Rennes, cercle Arthur de Richemont.

Déjeuner – Conférence – Galette des Rois.

Renseignements et inscriptions : cercle Arthur de Richemont – tél. 08 71 31 10 40 – F.B.L., B.P.

10307, 35703 Rennes cedex 7
cercle.aderichemont@wanadoo.fr

Samedi 11 mars : Bro-Erec, cercle Georges Cadoudal :

Sous l'égide de la Fédération Bretonne Légitimiste, journée de formation légitimiste (4 conférenciers).

Renseignements et inscriptions : cercle Georges Cadoudal – tél. 02 97 45 46 80 – fax 02 97 66 27 04.

Samedi 29 avril : Pays de Saint-Nazaire, cercle La Cathelinière.

Sous l'égide de la Fédération Bretonne Légitimiste, 20^e journée découverte du patrimoine
Renseignements et inscriptions : cercle La Cathelinière – tél. 02 40 64 40 32.

La Durbelière

Samedi 25 février : messe pour Jean-Nicolas Stofflet.

Mercredi 29 mars : messe pour François Charrette de la Contrie.

Béarn

Samedi 4 mars 2006

Repas - Conférence : « *Les Chemins de Saint-Jacques : pourquoi ? comment ?* » par Monsieur Bertrand Saint-Macary.

Samedi 10 avril 2006

Repas - Conférence.
Renseignements et inscrip-

tions : Cercle Henri IV, Béarn, tél. 05 59 65 07 61 – www.cercle-henri4.com.

Retenez également :

14 mai : 25^{ème} journée légitimiste d'Aquitaine.

14 mai : journée légitimiste à Paris (La Durbelière – C.L.I.F.).

du 16 au 21 juillet : 16^e Camp Chouan de formation légitimiste.

23 et 24 septembre : 94^e pèlerinage légitimiste à Sainte-Anne d'Auray.

Plusieurs cercles proposent chaque mois, ou plus, des réunions publiques et/ou une formation en groupe d'étude.

Un cercle légitimiste à votre porte

Savez-vous que, près de chez vous, il existe un cercle ou un légitimiste qui est prêt à fonder un cercle pour peu que vous soyez quelques-uns à lui apporter votre soutien ?

Vous habitez près de :

Avignon – Bordeaux – Boulogne-sur-Mer – Bourg-en-Bresse – Brest – Chambéry – Clermont-Ferrand – Coulommiers – Grasse – Lyon – Nancy – Paris – Poitiers – Saint-Etienne – Saint-Malo, Dinan – Valenciennes : interrogez l'U.C.L.F.

Pour aider ce journal : abonnez-vous !

Si vous aimez ce journal, faites-le lire et faites abonner vos amis.

(Château de Bonnezeaux 49380 Thouarcé, uclf.@worldonline.fr) qui vous communiquera l'adresse complète du cercle ou de la personne qui veut créer un cercle.

(Une autre liste de villes sera publiée dans La Gazette Royale, n° 106).

Un cercle, c'est l'accès facilité à

une culture légitimiste.

Un cercle, c'est votre participation, dans un cadre amical, aux affaires publiques.

- « Refuser de prendre aucune part aux affaires publiques serait aussi répréhensible que de n'apporter à l'utilité commune ni soin ni concours ».

Léon XIII.

- « Le régime monarchique a un sens pour l'avenir parce qu'il est celui de la tradition française.

Je vous demande de prendre votre place dans la société. »

Prince Louis de Bourbon



Carnet du jour

Information non disponible

Sommaire



| | |
|---|--------------|
| <i>Discours de Louis de Bourbon</i> | <i>p. 1</i> |
| <i>Boutique</i> | <i>p. 2</i> |
| <i>Quelques nouvelles d'Europe orientale</i> | <i>p. 3</i> |
| <i>Dom Guéranger et le naturalisme</i> | <i>p. 4</i> |
| <i>La sainteté de la Maison de France</i> | <i>p. 6</i> |
| <i>Grande coalition à Berlin</i> | <i>p. 15</i> |
| <i>Le célèbre Yanni Papadiamantopoulos</i> | <i>p. 16</i> |
| <i>Les rois de France</i> | <i>p. 18</i> |
| <i>D'une T.V. à l'autre</i> | <i>p. 19</i> |
| <i>Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme</i> | <i>p. 20</i> |
| <i>Revue de Presse</i> | <i>p. 22</i> |
| <i>Activités légitimistes</i> | <i>p. 23</i> |
| <i>Carnet du jour</i> | <i>p. 24</i> |

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie
Château de Bonnezeaux
49380 Thouarcé.

Tél. : 02.41.54.16.89

Abonnement normal : 10,00 euros

Abonnement étranger : 11,50 euros

Abonnement de soutien : 20,00 euros

C.C.P. La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.

Dépôt légal : janvier 2006

courriel : uclf.@worldonline.fr